

# Entre l'arbre et l'écorce

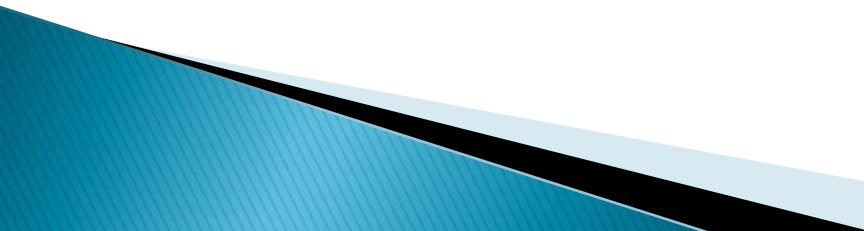
La pratique d'une travailleuse sociale autochtone  
en protection de la jeunesse

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et  
certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès.

Nadine Vollant, t.s.

Val d'Or, 20 octobre 2017

# Plan de présentation

- ▶ Regard critique sur la pratique en protection de la jeunesse et application de la LPJ dans les communautés
  - ▶ Difficultés rencontrées avec nos partenaires provinciaux
  - ▶ Adaptation de la Loi de la protection de la jeunesse
  - ▶ Défis et développement des pratiques de protection innue
  - ▶ Recommandations
- 

# Regard critique sur la pratique en protection de la jeunesse et application de la LPJ dans les communautés

- ▶ Être innue et intervenir dans sa communauté en protection de la jeunesse;
  - Travailleuse sociale en protection de la jeunesse
  - Parcours professionnel;
  - Entre l'arbre et l'écorce;
  - Engagement de cœur : Les Enfants, notre priorité, notre engagement;
  - Défendre les droits des enfants des Premières Nations
  - But de mon témoignage

# Regard critique sur la pratique en protection de la jeunesse et application de la LPJ dans les communautés

- ▶ Impact de la Commission et de l'Enquête systémique du CDPDJ;
  - Effet immédiat sur les relations avec les partenaires;
  - Comportements d'ouvertures;
  - Enquête systémique sur la Côte-Nord (2010–2013)
    - 9 juillet 2013, Communiqué du CDPDJ;
    - 6 juin 2014, Rencontre avec le CDPDJ : «Vous êtes les gardiens de vos enfants!»;
    - Message que l'on véhicule dans notre communauté dans notre projet de gouvernance : «Nous sommes les gardiens de nos enfants».

# Regard critique sur la pratique en protection de la jeunesse et application de la LPJ dans les communautés

- ▶ Les parents et leurs droits;
  - Rapport de force;
  - Sentiment des parents;
- ▶ Respect des droits – Conscience de la lésion de droits des parents;
- ▶ Concept de la définition de l'intérêt de l'enfant
  - LPJ
  - MSSS, Groupe de travail sur l'adoption coutumière (2012)
  - Vision différente de l'intervention

# Regard critique sur la pratique en protection de la jeunesse et application de la LPJ dans les communautés

- ▶ Acteurs dans le processus PJ – Vision différente de l'intervention en protection de la jeunesse;
  - DPJ et intervenants Centre jeunesse;
  - Avocat PJ;
  - Avocat des enfants;
  - Avocat des parents;
  - Les juges;
  - Parents;
  - Intervenants autochtones;

# Regard critique sur la pratique en protection de la jeunesse et application de la LPJ dans les communautés

- ▶ Faire un examen de conscience.
  - Est-ce que l'État met des mesures de soutien concrètes?
  - Est-ce qu'on questionne nos pratiques?
  - Est-ce qu'on encadre adéquatement notre personnel dans cette pratique d'autorité?
  - Qu'est-ce qu'on peut faire de différent pour que cela fonctionne?



# Difficultés rencontrées avec nos partenaires provinciaux



Les communautés



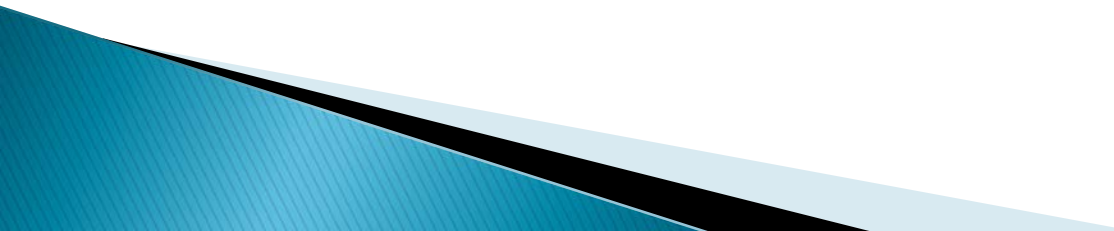
Réseaux



# Difficultés rencontrées avec nos partenaires provinciaux

- ▶ Le concept de communication;
  - 15 manières de communiquer
  - Mémoire sélective;
  - «On n'a pas compris...»
  - Des attitudes nous concernant peuvent nuire à la collaboration entre nos services.

# Difficultés rencontrées avec nos partenaires provinciaux

- ▶ Le pouvoir du contrôle de l'information;
  - ▶ Changement des règles
  - ▶ Directives massives
  - ▶ Transmission et accessibilité des outils;
- 

# Difficultés rencontrées avec nos partenaires provinciaux

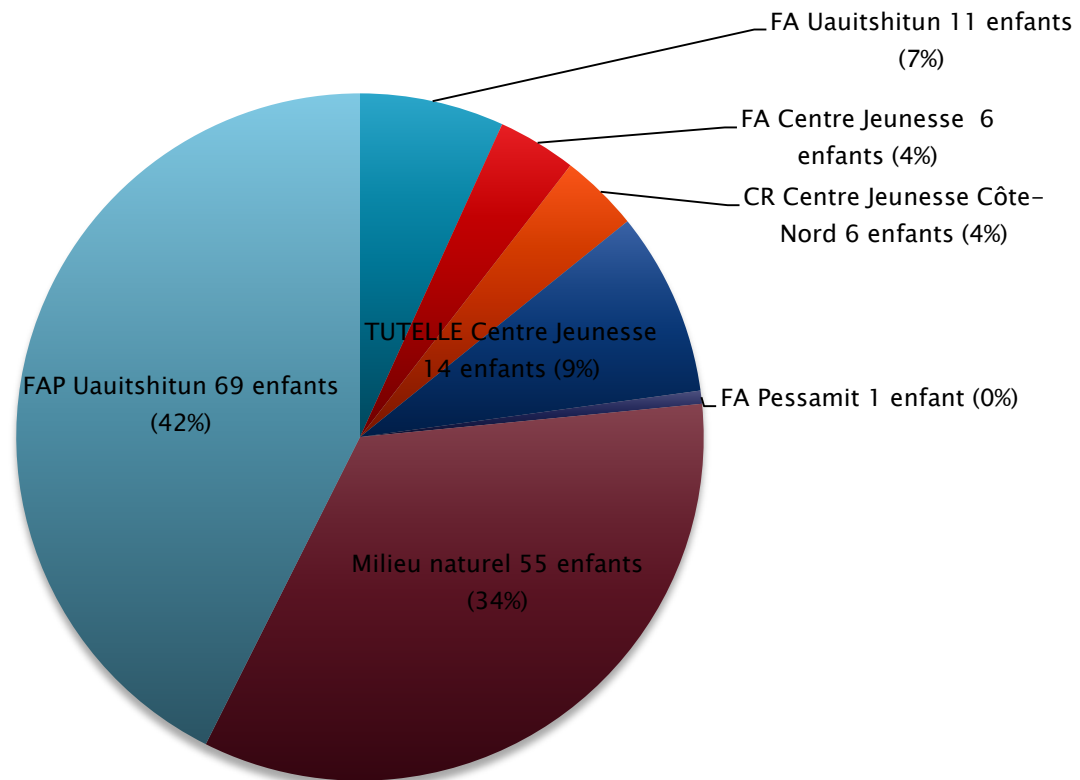
- ▶ Les règles questionnables;
  - «12 mois abstinance totale pour le retour»;
  - «99% les juges tranchent pour la DPJ»
  - «La règle du 50%»;
  - «Contact humanitaire»;
  - «2 ans à connotation majorité»
  - «Aide, conseil et assistance à la famille»
  - «pas besoin de dire que c'est une banque mixte»

# Difficultés rencontrées avec nos partenaires provinciaux

- ▶ Processus de retrait et des placements des enfants autochtones;
  - Collaboration avec le secteur E/O;
  - Demande d'un vol nolisé pour un déplacement;
  - Danger de la non-consultation des communautés;
  - Les règles de gouvernance et prêt de service;
  - SEFPN, taux comparable;
  - Évaluation de nos membres comme FA;
  - Délais d'hébergement – Impact

# Difficultés rencontrées avec nos partenaires provinciaux

## Placements en LPJ 4<sup>ème</sup> Trimestre 2017

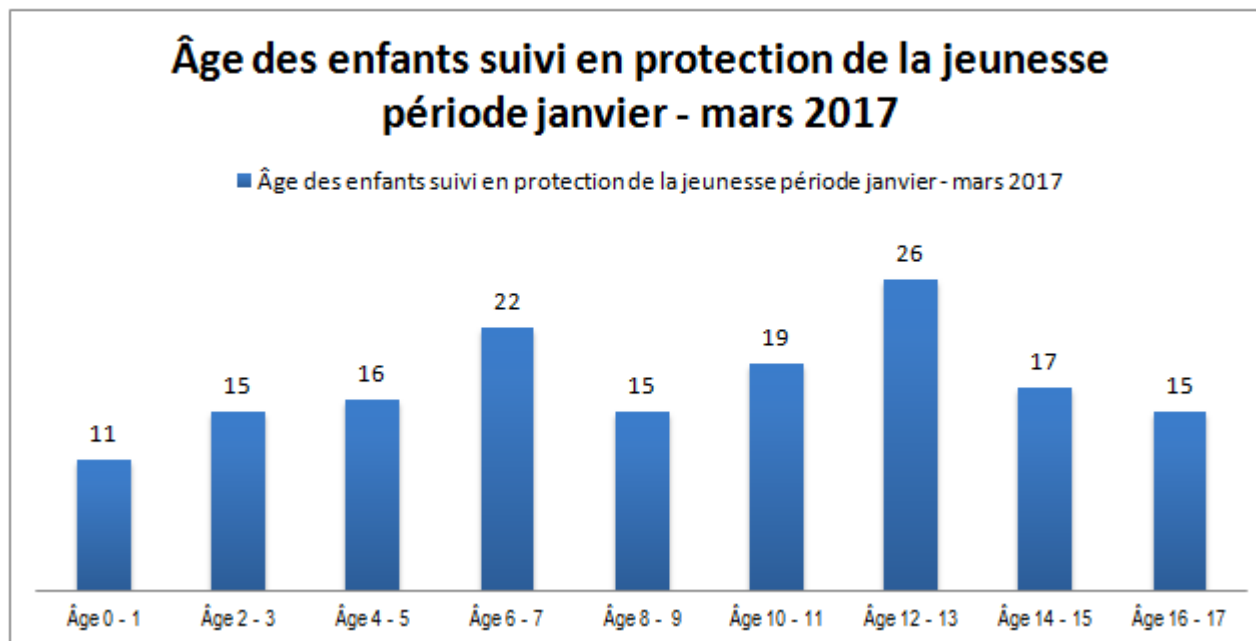


# Difficultés rencontrées avec nos partenaires provinciaux

Tableau du nombre de dossiers ayant une orientation de mesures volontaires et judiciaire.

MESURE VOLONTAIRE ORIENTATION	MESURE JUDICIAIRE ORIENTATION	TOTAL DE MESURES EN SUIVI DANS LE SECTEUR AM ET LES COLLABORATIONS
23	133	156

Tableau répartition par tranche d'âge des enfants suivi en protection de la jeunesse

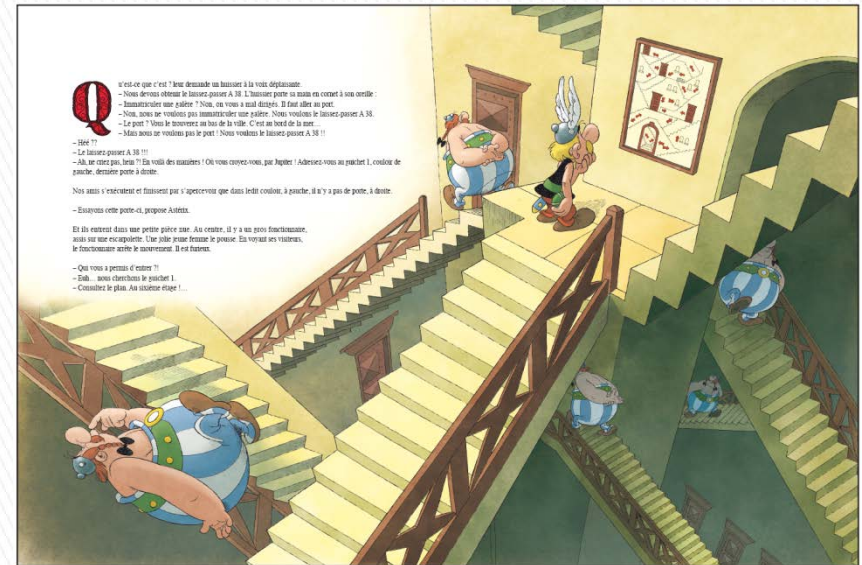


# Difficultés rencontrées avec nos partenaires provinciaux

- ▶ **Projet de loi n°10 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales**



Impacts et instabilités



Difficulté des accessibilités des services



# Difficultés rencontrées avec nos partenaires provinciaux

- ▶ Traitement différencier – violence systémique;
  - Les demandes;
  - Les directives;
  - Notre crédibilité remise constamment en cause.
  - Difficulté pour avoir accès à des services spécialisés;
  - Dossier en appel d'une décision de la Chambre de la jeunesse.
- ▶ Comportement des partenaires / Dichotomie entre les présentations théoriques et la réalité sur les communautés;

# Difficultés rencontrées avec nos partenaires provinciaux

- ▶ Non-accessibilité des services de première ligne – hors communauté;
  - Lettre de refus à des demandes de services ou refuse de se déplacer sur la communauté;
  - Historique des services de première ligne dans les communautés;
  - Condition à la prise en charge
- ▶ Entente / Facturation
  - Vérification faite à la demande des communautés 2010–2011
  - Comité sur les Ententes et Facturation

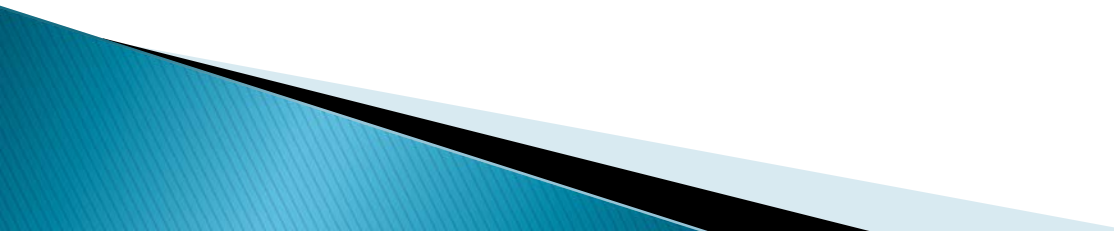
# Adaptation de la Loi de la protection de la jeunesse

- ▶ Comité des projets de vie des enfants des Premières Nations;
  - Origine et raison d'être;
  - Sous comité pour les modifications législatives.
- ▶ Modification législative (PL-113 et PL-99) et impact dans les communautés / volonté des modifications législatives;
- ▶ Mémoires et échanges à l'étude détaillée.
  - Plusieurs instances autochtones, FAQ, CSSSPNQL, CNA, ITUM, Centre d'amitié

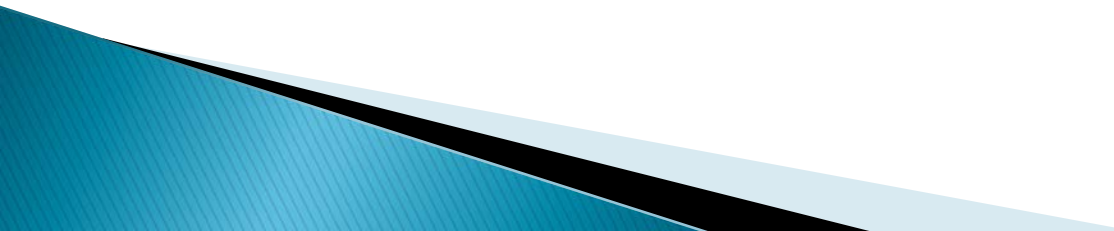
# Défis et développement des pratiques de protection innue

- ▶ Sécurisation culturelle en protection de la Jeunesse;
  - Formations
  - Programme identité
- ▶ Adaptation des pratiques en protection de la jeunesse et recherche dans la communauté de Uashat mak Mani-Utenam;
  - Plan stratégique 2017-2022
  - Recherche
  - Instance de l'autorité compétente
- ▶ Enjeux;
  - Main-d'œuvre et stabilité;

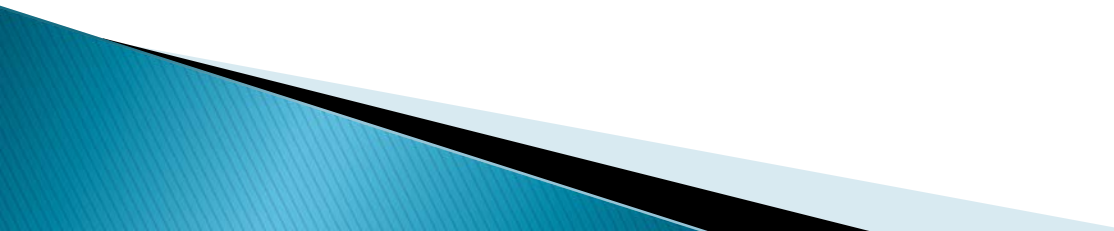
# Recommandations

- ▶ Mise en application des Appels à l'action CVR  
les 5 premières recommandations concerne la Protection de la Jeunesse;
  - ▶ Organisme de soutien ou de regroupement pour la défense des droits des parents soutenus par des professionnels;
  - ▶ Financement adéquat des communautés pour les services;
  - ▶ Respect du principe de Jordan;
- 

# Recommandations

- ▶ Respect des règles de gouvernance du financement du SEFPN (responsabilité financière);
  - ▶ Formation spécialisée en protection – Une école nationale;
  - ▶ Formation sur la sécurisation culturelle pour le personnel du réseau par des formateurs autochtones;
  - ▶ Formation des juristes par des autochtones;
- 

# Recommandations

- ▶ Travaux ministériels avec des experts autochtones qui connaissent les réalités sur le terrain;
  - ▶ Soutenir des actions locales pour l'amélioration des conditions des enfants – les solutions doivent venir des communautés;
  - ▶ Croire aux capacités des communautés;
  - ▶ Aller plus loin: faire de l'éducation / Histoire du Canada et sensibilisation auprès des jeunes;
- 



# Recommandations

- ▶ Vigile externe qui s'assure de la qualité de la prestation de service en Protection de la jeunesse;
- ▶ Rôle de la commission: ajout de la reconnaissance du tort causé aux communautés

**Mots de la fin**